From Guillaume's 'Deponent Verb' to the Unaccusative Hypothesis Stages of a Metalinguistic Notion

Du 'déponent' guillaumien à l''hypothèse inaccusative' Étapes d'une notion métalinguistique

De la „deponentul" guillaumian către „ipoteza inacuzativă" Etape ale unei noţiuni metalingvistice

Stella MERLIN
Università degli Studi di Verona
Dipartimento di Filologia, Letteratura e Linguistica
Viale dell'Università, 4 – 37129 Verona (Italia)
stella.merlin@univr.it

Abstract

In January 1943, Gustave Guillaume published an article entitled: "Is there a deponent in French?". By using the binomial "analytical voice – synthetic voice", the author sheds new light on the transformation of the Latin verbal system in French: he isolates a small group of intransitive verbs (such as 'mourir', 'naître', 'entrer', 'sortir' etc.) pertaining to the category of Latin deponents, which have formed in French a new synthetic mixed voice, and are a direct legacy of Latin. Since then, the behaviour of intransitive verbs has been an area of some interest for other linguists (cf. split intransitivity). Within the framework of relational grammar, Perlmutter (1978) introduced the Unaccusative Hypothesis, showing that the subject of these verbs has the typical characteristics of an object. On the other hand, semantic approaches have put forward a set of criteria like agentivity and telicity in order to stress the semantic basis of the syntax of unaccusative verbs.

Résumé

En janvier 1943, paraissait l'article de Gustave Guillaume : « Existe-t-il un déponent en français ?». En faisant appel au binôme 'voix analytique - voix synthétique', l'auteur jette une lumière nouvelle sur les transformations du système verbal latin en français : il parvient enfin à isoler un petit groupe de verbes intransitifs (tels que 'mourir', 'naître', 'entrer', 'sortir' etc.) qui, relevant de la catégorie du déponent, forment une nouvelle voix mixte synthétique française et représentent un héritage direct du latin. D'autres linguistes se sont ensuite intéressés au comportement des intransitifs (cf. split intransitivity*). Dans le cadre de la grammaire relationnelle, Perlmutter (1978) introduit la* UnaccusativeHypothesis, *montrant que le sujet présente des caractéristiques typiques de l'objet. D'autre part, les approches sémantiques se référant à certains critères dont l'agentivité et la télicité, ont souligné le fondement sémantique de la syntaxe des verbes inaccusatifs.*

Rezumat

În ianuarie 1943 apăreae aarticolul lui Gustave Guillaume: „Există un deponent în limba franceză?". Făcând apel la binomul „diateză analitică – diateză sintetică", autorul proiectează o lumină nouă asupra transformărilor sistemului verbal latin în limba franceză: el reuşeşte, în cele din urmă, să izoleze o grupă mică de verbe intransitive (cele precum „a muri", „a se naşte", „a

intra", „a ieşi" ş.a.m.d.) care, în relaţie cu categoria deponentului, formează o nouă diateză mixtă sintetică franceză şi reprezintă o moştenire directă din limba latină. Alţi lingvişti s-au preocupat de comportamentul intranzitivelor (splitintransitivity). În cadrul gramaticii relaţionale, Perlmutter (1978) introduce Unaccusative Hypothesis, demonstrând că subiectul prezintă caracteristici tipice ale obiectului. Pe de altă parte, abordările semantice, referindu-se la anumite criterii, printre care cel al agentivităţii şi cel „télique" sau perfectiv, au subliniat fundamental semantic al sintaxei verbelor inacuzative.

Keywords: *deponent, mixed synthetic voice, Middle, Unaccusative hypothesis, auxiliary verbs*
Mots clés : *déponent, voix mixte synthétique, moyen, verbes inaccusatifs, verbes auxiliaires*
Cuvintecheie: *deponent, diateza mixtă sintetică, diateza medie, verbe inacuzative, verbe auxiliare*

0. Introduction

Le point de départ de la brève étude qui va suivre est l'article de Gustave Guillaume paru en 1943 sous le titre interrogatif de « Existe-t-il un déponent en français ? ».[1] Dans la première partie, nous tracerons les lignes principales de son argumentation à propos de l'existence d'une voix synthétique en français ; puis nous donnerons quelques éléments d'analyse ultérieure (à partir des années 1970-80) ; enfin nous essayerons d'établir des liens entre la métalangue guillaumienne et les autres terminologies.

1. Gustave Guillaume (1943)

1.1. Analytique et synthétique

> Les langues disposent universellement, pour asseoir leur systématisation du verbe, de deux espèces de voix : les voix analytiques et les voix synthétiques. Les voix analytiques sont la voix active et la voix passive, s'excluant réciproquement ; les voix synthétiques, celles qui ont la propriété, quelle que soit leur structure, d'allier en elles l'expression de l'actif et du passif. Les langues indo-européennes, dès la date historique la plus ancienne, opposent à une voix analytique active, retenant en elle une partie plus ou moins importante de l'actif, une voix de synthèse chargée d'exprimer le reste de l'actif et le passif tout entier.[2]

Dans la métalangue de Gustave Guillaume, analytique et synthétique s'opposent sur le plan que l'auteur appelle 'sémiologique'[3], c'est-à-dire au niveau du système des signifiants : dans toutes les langues du monde, une voix analytique est une voix exprimant soit l'actif soit le passif ; une voix synthétique, au contraire, allie en elle l'expression de l'actif et du passif. Il ne s'agit donc pas du domaine syntactique où l'on pourrait appeler analytiques les formes composées, par exemple ; dans le vocabulaire spécifique de l'auteur le sémiologique se présente, pourrait-on dire, comme interface entre la morphologie et la sémantique.

1.2. Les verbes déponents en latin

Si nous prenons le latin, suivant le raisonnement de Guillaume, la terminaison *–o*du présent de l'indicatif (morphologie) est l'expression de la voix active liée à un sujet agissant (sémantique). Au contraire, la terminaison *–or*, encore du présent de l'indicatif, est l'expression, à la fois, de la

[1] L'article, paru dans la revue *Le français moderne*, fut ensuite publié dans le recueil *Langues et Sciences du Langage* (LSL) en 1964. Sa référence est LSL : 127-142.
[2] LSL : 127.
[3] Pour cette définition : Douay&Roulland (1990) *ad vocem* 'signe/signifiant/signifié'; Boone & Joly (1996) *ad vocem* 'sémiologique', les deux étant ouvrages de référence pour le vocabulaire spécifique de Gustave Guillaume.

voix active pour certains verbes que la grammaire latine appelle les déponents (*sequor*, *hortor* etc.) et de la voix passive pour d'autres (*amor*, *laudor* etc.).

> L'expression de l'actif dans le cadre et avec les moyens de la voix mixte synthétique constitue ce qu'on appelle en grammaire latine le déponent.[4]

Voici, dans les mots de Guillaume, la définition classique de 'déponent'. Une autre terminologie s'ajoute également : la voix synthétique est définie par le synonyme de voix mixte.

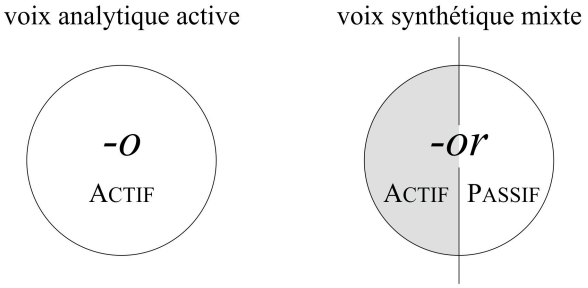

Schéma n. 1 *Le système du latin*
(En couleur les verbes déponents)

Seules certaines formes verbales, tout en faisant partie de la conjugaison en *–or*, marquent la différence entre actif et passif et, pour cette raison, sont exclues de la voix synthétique : il s'agit, d'une part, du gérondif, du supin et de l'adjectif verbal exclusivement passifs, et de l'autre, du participe présent et du participe futur exclusivement actifs.

1.3. Le passage du latin au français : grammaire traditionnelle

Dans le passage du latin au français, il paraît, à première vue, que l'invention de la voix analytique passive ait entraîné la disparition de la voix synthétique par un processus d'attraction de la voix active sur les verbes déponents qui aurait fait en sorte que la voix mixte devienne analytique passive. Voici la citation du texte et ensuite un schéma récapitulatif.

> L'invention de la voix passive du français est une conséquence tardive de la perte par la voix mixte synthétique du latin de tout son contenu d'actif. Destinée, du fait de l'attraction exercée sur les déponents par la voix active, à ne plus contenir que des verbes passifs, la voix mixte du latin n'a plus eu, à un certain moment, qu'un contenu dont l'unité de nature disconvenait à son caractère de voix de synthèse et la nécessitéd'écarter cette disconvenance, qui portait atteinte à la cohérence du système, a conduit la voix mixte du latin à se refaire au delà d'elle-même sous la forme, rétablissant l'accord du contenant avec le contenu, d'une voix analytique exclusivement passive.[5]

[4] LSL : 128.
[5] LSL : 128.

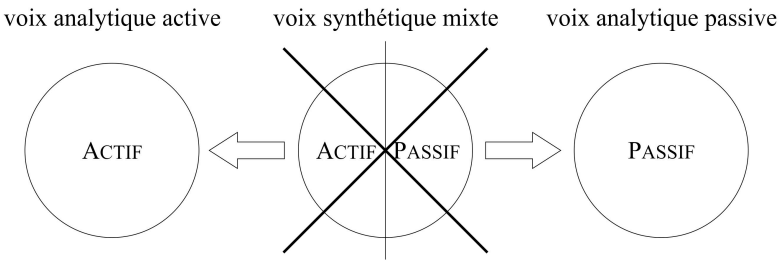

Schéma n. 2 Le passage du latin au français (vision traditionnelle)

1.4. Le véritable passage du latin au français

« Or, ceci n'est point rigoureusement exact ».[6]C'est ainsi que Guillaume s'exprime à propos de la façon de décrire les transformations de la voix verbale du latin au français (§ 1.3). Quelques lignes plushaut, il nous avait averti que l'élimination de la voix mixte synthétique latine avait été *presque* totale, préparant la réponse à la question de départ de façon affirmative. Le passage cité continue :

> Le vrai est que la voix synthétique latine a conservé dans la langue française une existence discrète. Elle y est représentée par les verbes en petit nombre, et d'un caractère spécial sur lequel on se propose de revenir, qui se présentent actifs sous la forme simple et passifs sous la forme composée. Par exemple : mourir, être mort ; naître, être né ; entrer, être entré ; sortir, être sorti ; partir, être parti, etc.[7]

Dans le passage du latin au français, nous assistons à l'élimination *presque* complète de la voix mixte synthétique. Guillaume souligne le fait que cette disparition n'a pas été totale. La voix synthétique latine est représentée dans la langue française par un groupe de verbes en petit nombre : mourir / être mort(e), naître / être né(e), entrer / être entré(e), sortir / être sorti(e), partir / être parti(e) etc. Ces verbes sont actifs à la forme simple et passifs à la forme composée. L'attribution d'actif ou passif repose essentiellement sur une caractéristique sémiologique, c'est-à-dire, nous l'avons vu, formelle (ou morphologique en ce cas) : ceci est la présence de l'auxiliaire 'être' à la forme composée qui est en français le déterminant du passif. Il est évident, donc, qu'il ne s'agit pas d'une notion purement sémantique, car les verbes en question sont des intransitifs qui, selon la grammaire traditionnelle, ne peuvent pas admettre une forme passive. Il y a cependant une remarque sur le plan de la syntaxe : ces verbes actifs et passifs à la fois n'ont pas des formes surcomposées.

(1) avoir été aimé(e)
(2) *avoir été mort(e)
(3) *avoir été sorti(e)[8]

La voix synthétique latine a donc survécu, bien que de façon « discrète » dans la langue française. À ce moment de la réflexion, il est nécessaire d'introduire une autre distinction au sein des déponents latins. En effet, si l'on regarde de plus près ces verbes, on peut distinguer deux catégories : les déponents intégraux dont le participe passé a valeur active (*loquor*, *locutussum*) et les déponents défectifs dont le participe passé a valeur passive (*morior*, *mortuussum*).

[6] LSL : 129.
[7] LSL : 129.
[8] Cette phrase, Guillaume même nous le dit, est acceptable seulement si l'on considère 'sortir' dans son emploi transitif (et non pas intransitif). Cf. LSL : 130.

> Non transportables psychologiquement à la voix active, — leur dépendance partielle du passif s'y oppose, — ces déponents ont été le noyau de formation de la nouvelle voix mixte synthétique qui s'est, expérimentalement, définie en français et qui réunit en elle les verbes ayant la propriété de faire coïncider le changement d'aspect — le passage de la construction simple à la construction composée du verbe — avec la transition de l'actif au passif.[9]

Seuls les déponents intégraux ont pu, donc, être attirés par la voix synthétique active, mais non pas les déponents défectifs en raison de la sémantique de leur participe passé, comme le montre le schéma suivant :

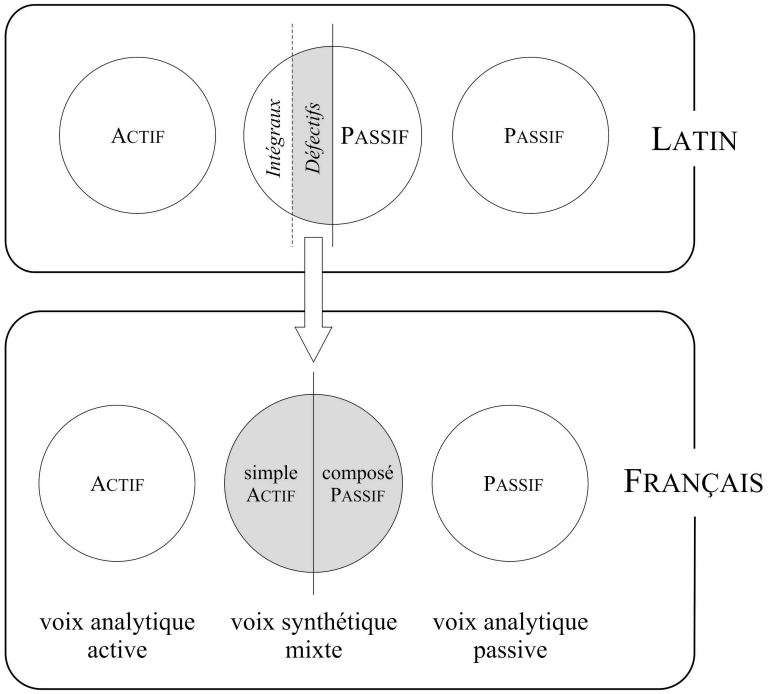

Schéma n. 3 L'héritage des déponents latins en français

1.4.1. Oui, il existe un déponent en français

Pour répondre de façon affirmative à la question posée par le titre, il faut récupérer la définition classique de déponent (§ 1.2).

> La forme simple du verbe, qui s'y présente active y tient le rôle de déponent, cependant que la forme composée, qui s'y présente passive, y tient le rôle de passif. Le terme de déponent est justifié quand il s'agit de la forme simple de ces verbes, le déponent ayant été défini plus haut (p. 128) l'expression de l'actif au sein d'une voix qui ne lui est pas exclusivement réservée et admet, d'autre part, en elle l'expression du passif.[10]

1.4.2. La voix réfléchie

Il faut souligner que la voix mixte que Guillaume présente comme l'héritage direct du système latin n'est pas la seule voix synthétique de la langue française : la seconde est la voix

[9] LSL : 130.
[10] LSL : 129.

réfléchie dont l'analyse est portée au long de ce même article de 1943. La puissance synthétique de cette voix est, en quelque sorte, majeure car sous la voix réfléchie sont rangés des verbes actifs (4), moyens (5) et passifs (6).[11]

(4) Pierre se déplace.
(5) Pierre s'ennuie.
(6) Ces choses sont dites.

La voix réfléchie est synthétique non seulement « extérieurement » mais aussi « intérieurement » : le premier adverbe se réfère à l'aspect sémiologique (morphologique et syntactique) indiqué par le pronom réfléchi (passif) et le pronom ou nom sujet (actif) ; le deuxième à l'aspect sémantique représenté par le lien indivisible des rôles actifs et passifs dans le discours.

> Par l'invention de cette seconde voix de synthèse, le nombre des voix dont dispose le français s'est trouvé porté à quatre : les deux voix analytiques, l'active (aimer) et la passive (être aimé), s'excluant réciproquement ; la première voix mixte (mourir, être mort ; sortir, être sorti) […] ; et enfin la voix réfléchie qui tient sa puissance de synthèse […] de ce qu'elle rapporte à un seul et même verbe les deux fonctions adversatives de sujet agissant et de sujet agi […].[12]

La voix réfléchie (ou pronominale)[13] partage avec l'autre voix synthétique, celle des 'déponents', l'emploi de l'auxiliaire 'être' dans les formes composées. L'argumentation de Guillaume est prête maintenant à s'élargir sur le plan plus général de la théorie du moyen, qu'il envisage du point de vue de l'ensemble des langues indo-européennes. Dans le rapport du sujet avec le verbe, le premier « apparaît mener l'événement et simultanément être mené par lui ».[14]

> Le moyen suppose que le sujet en face de l'événement, dans l'événement même qu'exprime le verbe, allie en sa personne, sans en faire la séparation, la double situation d'agent ayant la conduction des choses et celle de patient que les choses conduisent.[15]

Les exemples sont encore tirés du latin : *sequor* 'suivre', *imitor*'imiter', *uenor*'chasser', *loquor*'parler'. Dans les situations décrites par ce genre de verbes (déponents de la voix mixte latine exprimant le moyen) le sujet ne fait pas seulement quelque chose 'pour lui', et celle-ci est l'explication traditionnelle ; dans la vision de Guillaume, le sujet « se trouve en situation partiellement passive ».[16]

2. Perlmutter et la *UnaccusativeHypothesis*(1978)

Le centre de l'hypothèse inaccusative est l'idée que les verbes intransitifs possèdent deux constructions syntactiques différentes (*split intransitivity*), dont une avec un sujet ayant des propriétés en commun avec l'objet des verbes transitifs, ces propriétés étant à énoncer de manière spécifique à chacune des langues, au moyen de diagnostiques précis. Les verbes de ce type sont appelés 'inaccusatifs' (angl. *unaccusatives*) ; les autres intransitifs n'ayant pas ces mêmes propriétés forment le groupe des 'inergatifs' (angl. *inergatives*).[17] Cette distinction, qui remonte à Geoff

[11] Les exemples sont ceux de Guillaume. LSL : 133-134.
[12] LSL : 141.
[13] Guillaume classe sous la catégorie de 'voix réfléchie' toutes les constructions pronominales actives, réfléchies au sens strict, réciproques ou passives.
[14] LSL : 135.
[15] LSL : 138.
[16] LSL : 140.
[17] À noter que les termes français ne font pas complétement partie de la terminologie métalinguistique contemporaine puisque l'hypothèse inaccusative n'a pas été englobée dans son ensemble par la grammaire traditionnelle. Néanmoins, la raison de l'emploi de l'auxiliaire 'être' pour certains intransitifs est attribuée à une propriété sémantique, à savoir le

Pullum, fut introduite de manière explicite dans l'article de David Perlmutter « Impersonal passives and the unaccusativehypothesis » (1978)[18]. Dans la bibliographie, Perlmutter cite lui-même puis Sapir (1917), Uhlenbeck (1916), Zaenen (1976) et Paul Postal avec qui il avait déjà écrit une contribution sur le thème des passifs impersonnels (1974)[19]. Voici la définition de l'hypothèsedonnée par Perlmutter (1978) :

> The basic claim of the Unaccusative Hypothesis is simply stated : certain intransitive clauses have an initial 2 but no initial 1.[20]

Dans le cadre de la grammaire relationnelle dont l'auteur est l'un des initiateurs, la structure syntactique est représentée, comme dans la grammaire générative, sur différents niveaux d'analyse : un *stratum* initial et un *stratum* final qui ont une certaine correspondance avec l'idée, respectivement, de structure profonde et structure superficielle. La différence est qu'en grammaire relationnelle la notion de transformation est rejetée. Les relations grammaticales sont indiquées par un numéro : 1 est la relation de sujet, 2 la relation d'objet direct, 3 la relation d'objet indirect etc. La définition de Perlmutter que nous avons reportée montre, ainsi, que certaines phrases intransitives ont un objet direct mais pas de sujet au *stratum* initial, c'est à dire que le sujet est en effet un objet sous-jacent et pour cela il possède des propriétés normalement destinées à l'objet.

2.1. L'approche syntactique

L'hypothèse de Perlmutter se construit principalement sur le plan syntactique, bien que l'auteur ait noté des corrélations avec le contenu sémantique des verbes inaccusatifs.
L'analyse du plan syntactique a été menée dans plusieurs langues, dont l'italien étudié notamment par Rosen (1981), Burzio (1981, 1986), Belletti (1988), Van Valin (1990), and Bentley (2004). La langue italienne, ayant un nombre considérable de verbes inaccusatifs, semble rendre compte de la façon la plus évidente, parmi les langues romanes, de la différence entre les deux classes des intransitifs. Un des critères formels les plus évidents est le choix de l'auxiliaire[21] : en effet, dans le groupe des intransitifs italiens, tous et seuls les verbes inaccusatifs prennent l'auxiliaire 'être', tout en n'étant pas passifs, mais en partageant avec l'objet direct certaines caractéristiques. Pour l'italien il s'agit de quelques propriétés syntactiques fondamentales : le fait d'avoir le clitique *ne*, la possibilité d'une construction participiale, l'inversion du sujet (propriété controversée parmi les spécialistes) et, enfin, nous l'avons vu, le choix de l'auxiliaire 'être'.

L'étude sur les caractéristiques syntactiques et sur le choix de l'auxiliaire a été conduite également en français (Legendre 1989) : seuls les verbes qui, en grammaire relationnelle, ont subi un avancement d'un élément 2 (objet) à un élément 1 (sujet) peuvent avoir un syntagme nominal formé par un nom et un participe parfait attribut.

(7) Le trésor trouvé dans le sable…
(8) * Les enfants joués…

Dans une analyse récente (Legendre & Smolensky 2009), les auteurs se sont tournés vers les verbes inchoatifs, en montrant leur comportement inaccusatif, voire les possibilités syntactiques particulières à l'égard des autres intransitifs (inergatifs) : par exemple pour ces verbes, comme en

fait que ces verbes marquent un déplacement ou un changement d'état aboutissant à son terme. Nous utiliserons ici les termes français pour garder une continuité du discours.
[18] Cf. Zaenen (2006).
[19] Pour les références précises voir Perlmutter (1978).
[20]Perlmutter 1978 : 160.
[21] Le choix de l'auxiliaire est un diagnostique assez fiable dans de nombreuses langues romanes et germaniques, y compris le français, à l'exclusion de l'anglais et de l'espagnol.

italien, il est possible d'avoir le clitique *en* et les constructions impersonnelles, impossibles pour les verbes actifs ou inergatifs.

(9) Il s'en est cassé trois.

2.2. L'approche sémantique

L'autre niveau auquel s'est porté le regard sur les verbes inaccusatifs est la sémantique : ces verbes intransifs, ayant un patient sémantique comme argument, font partie de certaines classes de verbes, notamment les verbes de changement d'état ou de position, d'existence et d'événement, d'émission involontaire, de durée etc. Le classement des verbes du point de vue sémantique, remontant aux études de Vendler (1967), a été étendu par la suite dans les travaux de Van Valin (1990) sur la base des notions de dynamisme, concrétude et télicité.

Sorace (2000) a introduit la notion de 'gradient d'inaccusativité': la définition d'inaccusatif ne reposerait pas sur une polarité mais sur un gradient et sur la représentation des verbes en échelle du + inergatif (−inaccusatif) au + inaccusatif (−inergatif). Les verbes inergatifs, donc situés au degré le plus bas du gradient, sont les verbes d'action et processus contrôlé; puis les verbes à 'faible inaccusativité' et de plus en plus inaccusatifs jusqu'aux verbes totalement inaccusatifs tels que les verbes de changement de position ('venir', 'arriver', etc.).

L'idée du gradient, explicité par une hiérarchie des verbes, est une importante révision, dans l'histoire de la pensée linguistique, de l'hypothèse inaccusative même et elle a été testée dans plus d'une douzaine de langues typologiquement différentes (français, italien, basque, chinois, etc.). Le regard syntactique, dans cette approche (Sorace 2004 ; 2011) est sans doute important, mais il ne peut seul rendre compte du phénomène ; *vice-versa* l'analyse sémantique repose toujours sur des preuves syntactiques.

Dans le cas qui nous concerne,Sorace a travaillé à plusieurs reprises sur le choix de l'auxiliaire : en perspective comparée italien-français, l'auteur a pu observer que l'emploi de l'auxiliaire 'être', plus étendu en italien, a une correspondance précise en français pour les verbes à 'forte inaccusativité' comme les verbes de changement de position ou de changement d'état ('mourir', 'apparaître', 'monter', 'descendre', etc.).

3. Le vocabulaire guillaumien confronté aux verbes inaccusatifs

3.1. La sélection de l'auxiliaire

Il est intéressant de noter, après avoir tracé les études dérivées de l'hypothèse inaccusative, que Gustave Guillaume avait traité ce même problème, ou en tout cas au moins une partie de cette question linguistique, en réfléchissant au moyen de son propre apparat théorique. L'intérêt de Guillaume pour les verbes 'déponents' est porté sur l'ensemble de la forme verbale qui allie la réalité morphologique (la présence de l'auxiliaire 'être') avec le contenu sémantique dérivant de la morphologie qui est l'expression du passif à la forme composée du verbe. Les verbes qu'il parvint à isoler sont, tout à fait, des inaccusatifs. Prenons une phrase en exemple :

(10) Je suis tombé(e)

Pour un verbe tel que 'tomber', Guillaume nous dit que, faisant partie de la voix mixte synthétique française, il présente à la forme composée le contenu passif évident dans l'emploi de l'auxiliaire 'être'. Guillaume ne parle pas explicitement d'un autre aspect syntactique important, mais il le sous-entend sans doute : il s'agit du fait évident que l'emploi de l'auxiliaire 'être' (passif) détermine l'accord du participe passé avec le sujet ; au contraire, dans le cas de formes composées

avec l'auxiliaire 'avoir', ce n'est jamais le sujet qui s'accordeavec le participe passé, mais, s'il est présent, l'objet. [22]

Comme nous l'avons dit, l'auxiliaire 'être' est sélectionné également dans la voix pronominale : l'étude des voix mixtes françaises (les intransitifs 'déponents' et la voix réfléchie) menée par Guillaume est véritablement en mesure d'éclaircir la compréhension du système verbal en sa totalité.La théorie du moyen, auquel les deux voix synthétiques se réfèrent, met en lumière que les propriétés formelles de ces verbes reposent sur un rapport bien déterminé entre le sujet et le verbe.

3.2. La notion de passif

L'idée de Guillaume que l'emploi de l'auxiliaire 'être' est une marque de passif est absolument cohérente avec la formulation de l'hypothèse inaccusative dans son attribution de rôle d'objet au sujet. Le passif est la construction verbale qui réduit à zéro la dimension de l'agent (agentivité) le transformant, en quelque sorte, en l'objet de l'action même, donc en patient. Les rôles d'agent et de patient sont distingués clairement chez Guillaume et souvent substitués par la distinction terminologique, propre à l'auteur dans le sens qu'il lui accorde, d'actif vs passif.
À ce propos, il faut souligner, également, que la démarche de Gustave Guillaume se situe dans une perspective diachronique, à savoir dans les transformations qui sont survenues dans le moment historique précis du passage du latin au français.

3.3. Le participe 'intégrant' et les constructions absolues

Guillaume observait aussi un autre fait important dont nous n'avons pas encore parlé : la distinction entre le parfait dirimant (avec 'avoir') et le parfait intégrant (avec 'être'). Le sens des ces adjectifs se trouve, comme souvent chez Guillaume, dans leurs étymologie : 'dirimant' du latin *dirimere* 'annuler, rompre' et 'intégrant' du latin *integrare* 'compléter, achever' : il s'agit d'une distinction entre la voix active et la voix mixte qui se fait sur le plan de l'action non accomplie vs accomplie.

(11) j'ai marché
(12) je suis sorti(e)

Dans la voix active (11) le parfait, composé avec l'auxiliaire 'avoir' (d'ailleurs indifférent à l'égard du sujet), signifie « l'interruption, à un moment qui peut être quelconque, du procès que le verbe indique » ; dans la voix mixte (12) il signifie, au contraire, « que le verbe a atteint l'état d'entier » sans une interruption qui laisserait le sujet 'sortant'[23]. 'Être' suppose, encore une fois, « une fermeture du procès qui rapproche les parfaits intégrants de la voix passive ».[24]
Revenant à la question, l'un des diagnostiques des verbes inaccusatifs en français (et dans d'autres langues) est portée sur la possibilité d'avoir une phrase participiale absolue telle que :

(13) Éliminé en quart de final, l'athlète américain décida de prendre sa retraite.

[22] Guillaume, dans le même article dont nous avons tracé les lignes essentielles, décrit historiquement la perte de toute référence au temps et à la voix du participe passé : dans la forme 'j'ai aimé' le participe signifie l'actif et le passé ; dans 'je suis aimé' le même participe, inséré dans une construction différente, signifie le passif et le présent. Ce passage est analysé par Guillaume pour expliquer l'édification de la voix analytique passive, inexistante dans le système latin. LSL : 136-137.
[23] Les exemples et les citations sont tirés de LSL : 131.
[24]Douay&Roulland (1990) *ad vocem*'dirimant / intégrant'.

Au contrarie, la phrase suivante est agrammaticale :

(14) * Éliminé son compatriote en quart de final, l'athlète américain reprit espoir.

Dans la phrase (14) le participe 'éliminé' signifie 'après avoir éliminé' car 'son compatriote' est l'objet et non pas le sujet de ce verbe. En ce cas, donc, la construction participiale absolue n'est pas acceptée. [25] Elle est grammaticale, au contraire, en présence d'un parfait intégrant.

4. Conclusions

Dans ce parcours à travers les étapes d'une notion métalinguistique, il a été intéressant de voir commentla même question portant sur les verbes intransitifs a pu être investiguée dans de nombreuses études au sein de différents systèmes de la pensée linguistique (psychomécanique, grammaire relationnelle, théorie de l'optimalité). Dans tous les modèles il est question de la voix verbale et ses stratégies de construction de la forme et du sens.

La métalangue guillaumienne, pour sa part, répond de façon originale aux questions qu'elle pose cernant des éléments fondamentaux pour les analyses ultérieures. En abordant le chapitre de la voix verbale française, Guillaume construit son argumentation à partir d'une donnée linguistique évidente qui montre une faille (apparente) dans le système tel que nous le connaissons par la grammaire traditionnelle : pourquoi en français existe-t-il un petit nombre de verbes qui, tout en n'étant pas passifs, ont l'auxiliaire 'être' à la forme composée ?

Le niveau syntactique et celui sémantique, tout en étant distincts, sont étroitement liés dans cette perspective si particulière qui est restée longtemps à l'écart de la pensée linguistique dominante. En effet, les éléments indiqués par Guillaume seront chacun l'objet d'une théorie développée plus tard, sans pour autant qu'il y ait de lien direct avec la psychomécanique. Le bref article de 1943 énonce, de manière claire, tous les éléments nécessaires à une analyse de la voix verbale française dans le but de construire un cadre cohérent du point de vue scientifique de la description du langage.

Référencesbibliographiques

Belletti, Adriana (1988), « The case of unaccusatives », *Linguistic Inquiry* 19, 1–34.
Bentley, Delia (2004), « *Ne*-cliticisation and split intransitivity », *Journal of Linguistics*, 40, pp. 219-262.
Boone, Annie &Joly, André (1996), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris/Montréal, L'Harmattan, coll. « Sémantiques ».
Burzio, Luigi (1981), *Intransitive verbs and Italianauxiliaries*, Ph.D. dissertation, MIT.
Burzio, Luigi (1986), *Italiansyntax: agovernment-bindingapproach*, Dordrecht, Reidel.
Douay, Catherine &Rouilland, Daniel (1990), *Les mots de Gustave Guillaume, Vocabulaire technique de la psychomécanique du langage*, PUR (Presses Universitaires de Rennes).
Fonds Gustave Guillaume, Université Laval, Québec : http://www.fondsgustaveguillaume.ulaval.ca
Guillaume, Gustave (1943), « Existe-t-il un déponent en français ? », *Le Français Moderne*, 1943. [Article reproduit dans Guillaume, Gustave (1969), *Langage et science du langage*, abrégé LSL, Librairie A.-G. Nizet (Paris) et Presses Universitaire de Laval (Québec), p. 127-142]. Disponible en ligne: http://ctlf.ens-lyon.fr.
Legendre, Géraldine (1989), « Unaccusativity in French », *Lingua*, 79, pp. 95-164.
Legendre, Géraldine&Sorace, Antonella (2003), « Split intransitivity in French: an optimality-theoretic perspective » Ms. Johns Hopkins University and University of Edinburgh. Disponible en ligne: https://mind.cog.jhu.edu/faculty/legendre/papers/Leg-Sor.final.pdf.

[25] Cf. Légendre&Sorace 2003 : 35-43.

Legendre, Géraldine&Smolensky, Paul (2009), « French Inchoatives and the Unaccusativity Hypothesis », in D. Gerdts, J. Moore, and M. Polinsky (eds.) *Hypothesis A/Hypothesis B: Linguistic Explorations in Honor of David M. Perlmutter*, MIT Press.
Perlmutter, David (1978), « Impersonal Passives and the Unaccusative Hypothesis », in J. Jaeger et al. (eds.), *Proceedings of the Fourth Annual Meeting of the Berkeley Linguistic Society*, Berkeley, University of California, pp. 157-189.
Rosen, Carol (1981), *The Relational Structure of Reflexive Clauses: Evidence from Italian*, Ph.D. dissertation, Harvard University. Publication: New York, Garland, 1988.
Sorace, Antonella (2000), « Gradients in auxiliary selection with intransitive verbs », *Language*, 76, pp. 859-890.
Sorace, Antonella (2004), « Gradience at the lexicon-syntax interface: evidence from auxiliary selection », in A. Alexiadou, M. Everaert and E. Anagnostopoulou (eds), *The Unaccusativity Puzzle,* Oxford University Press, pp. 243-268.
Sorace, Antonella (2011), « Gradience in split intransitivity: the end of the UnaccusativeHypothesis ? », *ArchivioGlottologicoItaliano*XCVI.1, pp. 67-86.
Van Valin, Robert D. (1990), « Semantic parameters of split intransitivity », *Language*, 66, pp. 221–260.
Zaenen, Annie (2006) *Unaccusativity* in K. Brown (ed), *Encyclopaedia of Language and Linguistics*, Boston/Oxford, Elsevier, 14 voll, vol. 13, pp. 218-224.

From Guillaume's 'Deponent Verb' to the Unaccusative Hypothesis Stages of a Metalinguistic Notion

Du 'déponent' guillaumien à l"hypothèse inaccusative' Étapes d'une notion métalinguistique

De la „deponentul" guillaumian către „ipoteza inacuzativă" Etape ale unei noţiuni metalingvistice

Stella MERLIN
Università degli Studi di Verona
Dipartimento di Filologia, Letteratura e Linguistica
Viale dell'Università, 4 – 37129 Verona (Italia)
stella.merlin@univr.it

Abstract

In January 1943, Gustave Guillaume published an article entitled: "Is there a deponent in French?". By using the binomial "analytical voice – synthetic voice", the author sheds new light on the transformation of the Latin verbal system in French: he isolates a small group of intransitive verbs (such as 'mourir', 'naître', 'entrer', 'sortir' etc.) pertaining to the category of Latin deponents, which have formed in French a new synthetic mixed voice, and are a direct legacy of Latin. Since then, the behaviour of intransitive verbs has been an area of some interest for other linguists (cf. split intransitivity). Within the framework of relational grammar, Perlmutter (1978) introduced the Unaccusative Hypothesis, showing that the subject of these verbs has the typical characteristics of an object. On the other hand, semantic approaches have put forward a set of criteria like agentivity and telicity in order to stress the semantic basis of the syntax of unaccusative verbs.

parvient enfin à isoler un petit groupe de verbes intransitifs (tels que 'mourir', 'naître', 'entrer', 'sortir' etc.) qui, relevant de la catégorie du déponent, forment une nouvelle voix mixte synthétique française et représentent un héritage direct du latin. D'autres linguistes se sont ensuite intéressés au comportement des intransitifs (cf. split intransitivity). Dans le cadre de la grammaire relationnelle, Perlmutter (1978) introduit la UnaccusativeHypothesis, montrant que le sujet présente des caractéristiques typiques de l'objet. D'autre part, les approches sémantiques se référant à certains critères dont l'agentivité et la télicité, ont souligné le fondement sémantique de la syntaxe des verbes inaccusatifs.

Rezumat

În ianuarie 1943 apăreae aarticolul lui Gustave Guillaume: „Există un deponent în limba franceză?". Făcând apel la binomul „diateză analitică – diateză sintetică", autorul proiectează o lumină nouă asupra transformărilor sistemului verbal latin în limba franceză: el reuşeşte, în cele din urmă, să izoleze o grupă mică de verbe intransitive (cele precum „a muri", „a se naşte", „a intra", „a ieşi" ş.a.m.d.) care, în relaţie cu categoria deponentului, formează o nouă diateză mixtă sintetică franceză şi reprezintă o moştenire directă din limba latină. Alţi lingvişti s-au preocupat de comportamentul intranzitivelor (splitintransitivity). În cadrul gramaticii relaţionale, Perlmutter (1978) introduce Unaccusative Hypothesis, demonstrând că subiectul prezintă caracteristici tipice ale obiectului. Pe de altă parte, abordările semantice, referindu-se la anumite criterii, printre care cel al agentivităţii şi cel „télique" sau perfectiv, au subliniat fundamental semantic al sintaxei verbelor inacuzative.

Keywords: deponent, mixed synthetic voice, Middle, Unaccusative hypothesis, auxiliary verbs

Posted in Volumul X - Numarul 2 (37) 2014

Map of the Use of the Lexeme Système in "Temps et verbe" by G. Guillaume. Towards Translatology Orientation

A Contribution to a History of the Theories about the Acquisition of Language. The Psychomecanics Perspective

Search …

Search

ISSN (print) **1841-1401**
ISSN (online) **2067-5135**

BDI Index Copernicus International
Revistă evaluată pozitiv,după criteriul citărilor, înI. C. Journals Master List 2017, cu un scor ICV(Valoare Index Copernicus) de 67,53 puncte

Adresa: *310025 ARAD, Bd. Revoluției, nr. 94-96,România*
Telefon: *0040/0257/280448*
Mobil: *0724039978*
Fax: *0040/0257/280810*
Email: *vasileman7@yahoo.com*

2020 © Termeni și condiții